



Le 17 avril 2020

Monsieur le Président/Maire

Mesdames les Adjointes aux personnels

Monsieur le Président/Maire, Mesdames les Adjointes aux personnels,

Le syndicat CGT des territoriaux de Saint-Nazaire et de la CARENE a bien conscience que l'ensemble de nos collègues mobilisé.es dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité (PCA) doivent poser des congés s'ils/elles souhaitent se reposer tandis que les agent.es confiné.es à domicile, sont soit en télétravail, soit en autorisation spéciale d'absence (ASA), et, de facto, bénéficieraient d'un traitement plus favorable.

Selon l'administration, cela générerait une iniquité entre agent.es quant aux droits à congés, et pourrait augurer d'une difficulté à anticiper le fonctionnement et l'organisation du Service Public à la fin du confinement.

Nous ne contredisons pas ce postulat, mais cependant, nous souhaitons considérer la chose de manière différente dans le contexte inédit que nous vivons et pour lequel les agent.es et le Service Public méritent d'être grandement salués. En effet, nous pouvons nous honorer d'avoir un Service Public solide et efficace sans lequel probablement la gestion de cette crise inédite n'aurait pas le même résultat auprès des plus fragiles de nos administré.es ou pour les autres missions essentielles.

Dans ce contexte que nous vivons, et alors que les agent.es des services non-essentiels (en ASA ou télétravail) se feraient imposer leurs congés, notre syndicat réagi vivement face à ce qui nous paraît être une injustice :

- nous vous rappelons que les agent.es confiné.es ne sont pas en vacances mais bien assigné.es à domicile ;
- de ce fait ils/elles ne peuvent pas vaquer à leur occupation, se déplacer, voir des ami.es ou de la famille.
- qu'ils/elles n'ont pas choisi.es de se retrouver dans cette situation et qu'ils/elles le vivent plus ou moins bien
- que l'ordonnance Dussopt permet d'imposer la pose de congé mais n'oblige pas l'autorité territoriale à le faire

- que la Ville de Poitiers a fait le choix de maintenir l'ensemble des rémunérations, des jours de RTT et de ne pas imposer la pose de jour de congé ou RTT

Nous considérons que les agent.es mobilisé.es dans le cadre du PCA, méritent quant à eux/elles un égard particulier. Notre collectivité doit être exemplaire et nous demandons à ce que les agent.es en activité dans le contexte sanitaire actuel, puissent obtenir une prime de 1 000 euros vis à vis de leur mobilisation dans une exposition au Covid 19 pouvant engendrer du stress et de l'anxiété que tout le monde peut comprendre. Ils/elles doivent aussi pouvoir bénéficier de jours de repos compensateurs, soit dans la période actuelle au vu de leur état de fatigue ou après la crise, et cet octroi de repos compensateurs doit être forcément détaché de leurs classiques droits à congés et RTT. Le syndicat CGT des territoriaux de Saint-Nazaire demande l'attribution de 5 jours de congés supplémentaires pour ces agents.

Nous demandons un dédommagement de frais de fonctionnement de 50 euros pour les agents en télétravail + 50 € pour les agents qui utilisent leurs matériels informatiques.

Notre collectivité doit être progressiste et exemplaire dans la période, et reconnaître que ces métiers sur le devant de la scène aujourd'hui méritent tout l'égard qui leur est dû.

En résumé, nous exigeons de ne pas imposer les congés par mesure de « justice » vu la période subie par tous les agent.es.

Nous vous demandons des mesures compensatoires exceptionnelles, tant financières que de repos pour les agent.es mobilisé.es en PCA.

Nous souhaitons le dédommagement des frais engendré par le télétravail.

Il ne nous est pas envisageable de penser que ces mesures concernant les congés imposés arbitrairement soient prises par soucis d'économies.

Sachant pouvoir compter sur votre attachement au Service Public et à nos agent.es.

Recevez Monsieur le Maire, Mesdames les Adjointes au personnel, nos sincères salutations.

Fabien Pouëssel

